

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 V 307 Vœu relatif à une expérimentation d'agriculture urbaine sur la ZAC Clichy-Batignolles.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu présenté par M^{me} Brigitte KUSTER, M. Geoffroy BOULARD et les élus du Groupe UMP, relatif à une expérimentation d'agriculture urbaine sur la ZAC Clichy-Batignolles ;

Considérant la feuille de route de l'Adjointe à la Maire de Paris chargée des espaces verts, de la nature, de la biodiversité et des affaires funéraires, qui vise pour objectif que Paris compte d'ici 2020, 100 hectares de toitures et façades végétalisées dont un tiers seront consacrés à la production de fruits et légumes ;

Considérant que la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine rend des services tout autant à la Ville qu'à ses habitants, qu'elle ne se limite pas seulement à produire, manufacturer et à mettre en marché des produits mais remplit également des fonctions économiques, environnementales, sanitaires, urbanistiques, sociales, éducatives, paysagères, récréatives ;

Considérant que l'appel à projet végétalisation innovante, lancé en 2013 permet déjà de mener des expérimentations en matière d'agriculture urbaine ;

Considérant les réflexions menées systématiquement pour que la question de la végétalisation et notamment du développement de l'agriculture urbaine soit intégrée dans les grands projets d'urbanisme parisiens ;

Considérant que la ZAC Clichy-Batignolles comporte des objectifs ambitieux en termes de végétalisation des toitures et terrasses, avec plus de 1,5 hectare actuellement prévus, à l'instar d'autres quartiers parisiens ;

Considérant notamment la toiture du lot O2, dédiée à des plantations pédagogiques de fruits et légumes, auxquelles auront accès 120 familles, le lot O1 qui fera l'objet de plantations sur toiture, le jardin pédagogique sur la toiture du cinéma et du centre d'animation du lot O8 et le jardin aromatique du lot O7 ;

Considérant les plus de 100 jardins partagés parisiens ;

Considérant le Parc Martin Luther King qui accueille déjà un jardin partagé et qu'une nouvelle parcelle de 550 m² est disponible pour un second jardin partagé ;

Considérant la Halle du quai n°3 de l'ancienne gare des Batignolles qui sera réinstallée au sein du Parc Martin Luther King et pour laquelle une réflexion sera engagée pour son affectation future ;

Sur la proposition de M^{me} Pénélope KOMITES au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- la parcelle de 550 m² du parc Martin Luther King, déjà prévue pour un deuxième jardin partagé, soit destinée à de l'agriculture urbaine,
- l'affectation de la Halle du quai n°3 à un projet d'agriculture urbaine puisse être étudiée.